

Les obligés

Les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent réaliser un PCAET.

En Loir-et-Cher, cela concerne :

- *Agglopolys*
- *Beauce Val de Loire*
- *Grand Chambord*
- *Val de Cher Controis*
- *Romorantinois Monestois*
- *Territoires Vendômois*

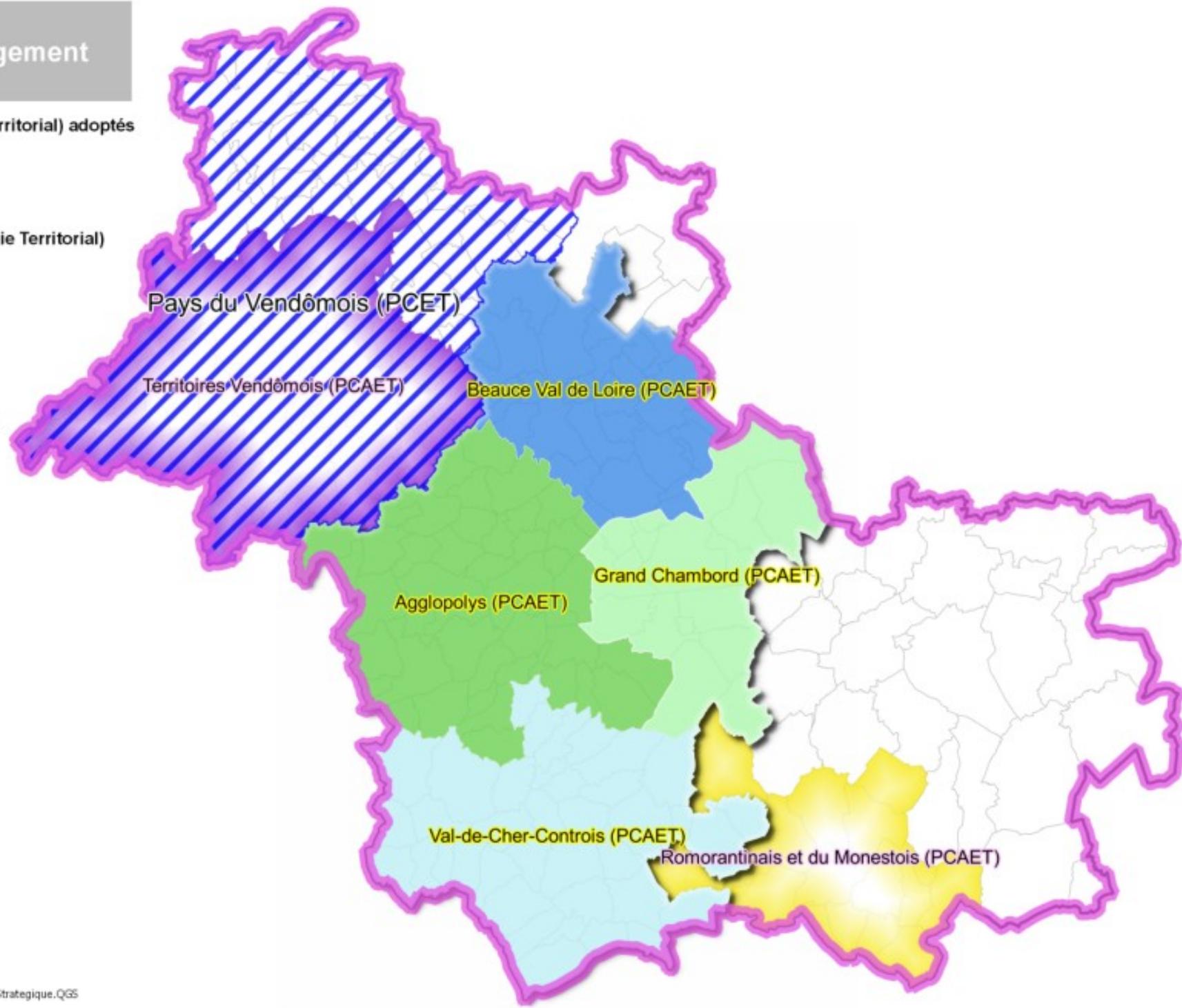
Aménagement

PCET (Plan Climat Energie Territorial) adoptés

-  Pays du Vendômois
-  Conseil Départemental

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

- Prescrits
-  Agglopolys
 -  Grand Chambord
 -  Beauce Val de Loire
 -  Val-de-Cher-Controis
- Non encore prescrits
-  Romorantinois et Monestois
 -  Territoires Vendômois



Les principales étapes de réalisation

Délibération de prescription et droit d'initiative :

A l'issue de la publication de la délibération de prescription, un délai de 4 mois est laissé au citoyen pour se manifester pour participer à la réalisation du PCAET.

Réalisation du diagnostic

Etablissement de la stratégie territoriale

Définition du plan d'actions

Approbation (et avis de l'AE)

Suivi et évaluation

Etat d'avancement

Agglopolys :

*Délibération de prescription : 13/11/2014
(PCET) puis 8/02/2018*

*Phase de réalisation : définition de la stratégie
et du plan d'actions*

*Particularité : a commencé par l'élaboration
d'un PCET, avec la démarche cit'ergie, en
avance sur les textes PCAET.*

Etat d'avancement

Beauce Val de Loire :

Délibération de prescription : 29/06/17

Phase de réalisation : élaboration du diagnostic

Particularité : travaille en collaboration avec Grand Chambord, démarche cit'ergie et étude sur la mobilité rurale

Etat d'avancement

Grand Chambord :

Délibération de prescription : 21/11/16

Phase de réalisation : élaboration du diagnostic

Particularité : travaille en collaboration avec Beauce Val de Loire, démarche cit'ergie et étude sur la mobilité rurale

Etat d'avancement

Val de Cher Controis :

Délibération de prescription : 26/02/18

Phase de réalisation : droit d'initiative en cours